



Irak : Heritage Oil au coeur d'une controverse

Par [Radio-Canada](#)

Mondialisation.ca, 08 octobre 2007

[Radio-Canada](#) 8 octobre 2007

Région : [Le Canada](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Pétrole, Gaz de schiste, Énergie, Transnationales](#)

Analyses: [IRAK](#)



[Radio-Canada Photo](#): La pétrolière albertaine s'est vu octroyer un contrat d'exploitation pétrolière par le gouvernement régional du Kurdistan. La manoeuvre est critiquée par le département d'État américain.

Le département d'État américain critique la décision du gouvernement régional du Kurdistan (GRK) d'accorder quatre contrats d'exploitation pétrolière à des firmes étrangères, dont la pétrolière albertaine Heritage Oil.

Le contrat accordé à la filiale Heritage Energy Middle East Limited a été annoncé par le gouvernement kurde plus tôt cette semaine, malgré le fait qu'un précédent contrat du même genre ait été jugé illégal par le gouvernement irakien.

Le gouvernement du premier ministre Nouri Al-Maliki tente depuis plusieurs mois d'adopter une loi sur le partage du revenu du pétrole, qui doit déterminer comment les mirobolants revenus que pourrait générer l'industrie seront redistribués aux provinces irakiennes.

La conclusion de ce contrat est l'une des 18 mesures préconisées par Washington afin d'encourager la réconciliation nationale entre sunnites, chiites et kurdes irakiens et mettre un terme aux violences interconfessionnelles qui déchirent le pays. Le projet de loi en question fait l'objet de négociations depuis le mois de février.

« Je ne suis pas certain que cela aide les entreprises ou le GRK de signer des contrats dont les termes pourraient être changés », a commenté un porte-parole du département d'État américain, Tom Casey.

Un commentaire similaire avait été formulé lors de la signature, au début du mois de septembre, d'un premier contrat du GRK avec une filiale de l'entreprise américaine Hunt Oil. Ce contrat a été accordé après que le parlement kurde eut adopté une nouvelle loi sur le pétrole et le gaz plus tôt cet été.

Un porte-parole du ministère irakien du Pétrole, Assem Jihad, a également dénoncé l'entente. Il soutient que le gouvernement a clairement indiqué qu'aucun contrat ne devait être signé avant que la nouvelle loi soit adoptée, selon des propos cités par Associated Press.

Jusqu'à 1 milliard de barils

Les Kurdes, qui ont des visées autonomistes, s'opposent au projet de loi national parce qu'il stipule que les contrats d'exploration sont du ressort du gouvernement central. Leur propre contrat leur accorde 85 % des revenus potentiels extraits des champs pétroliers.

Le contrat signé par Heritage Oil concerne l'exploitation d'un champ pétrolier baptisé Bloc Miran, situé dans le sud-ouest du Kurdistan irakien. La firme albertaine souligne qu'elle prévoit entreprendre ses activités d'exploration au début de 2008. Son secteur, dit-elle, pourrait contenir plus de 1 milliard de barils.

Heritage Oil a également signé une entente de partenariat avec le GRK pour gérer les opérations d'une raffinerie d'une capacité de 20 000 barils par jour.

Le groupe franco-britannique Perenco S.A est l'autre entreprise qui a conclu un contrat de partage de production avec le GRK. Deux autres contrats ont été approuvés par la GRK, mais l'identité des entreprises concernées n'a pas été dévoilée.

Heritage Oil, dont le siège social se trouve à Calgary, possède des concessions pétrolières sur la rive ougandaise du lac Albert, ainsi qu'en République démocratique du Congo, en Russie et à Oman. L'entreprise est dirigée par Tony Buckingham, qui fut autrefois l'un des principaux dirigeants d'Executive Outcomes, un groupe de mercenaires particulièrement actifs en Afrique dans les années 90.

La source originale de cet article est [Radio-Canada](#)
Copyright © [Radio-Canada](#), [Radio-Canada](#), 2007

Articles Par : [Radio-Canada](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca